

Un débat à organiser, celui de la démocratie municipale,

L'humeur du temps, Sylvain Gaudreault, Le Quotidien, Commentaire, jeudi 18 décembre 2003, p. 9

N.B : cet article du Quotidien est publié par le portail Vision Saguenay 2025, après entente avec M. Guy Granger

Le mouvement Vision Saguenay 2025 a organisé un séminaire, récemment, portant sur la démocratie municipale, sujet hautement d'actualité. Comme Vision Saguenay 2025 en a maintenant l'habitude, deux conférenciers universitaires ont d'abord jeté les bases de la réflexion.

Ensuite, quelques intervenants du milieu ont échangé entre eux et avec le public. Ce genre d'exercice est très riche en réflexions et recommandations.

Afin de mettre en contexte les nouveaux enjeux pour la démocratie municipale, le premier conférencier, Jean-Pierre Collin, professeur à l'INRS, a rappelé que les objectifs de la réforme Harel ne touchaient pas la démocratie. Quant à l'actuelle réforme Fournier, M. Collin a fait ressortir que, sous le couvert d'un retour éventuel aux municipalités d'avant les fusions, les objectifs sont davantage l'adhésion aux nouvelles structures, l'efficacité et l'équité fiscale. Toute la question de la démocratie municipale reste donc ouverte. Quelle notion de démocratie doit s'appliquer au niveau municipal? Comment améliorer la démocratie dans les villes?

Cause à effet

La réforme Harel a eu comme principal impact la création d'un réseau de 9 villes majeures: Montréal, Québec, Longueuil, Laval, Gatineau, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Lévis.

Ces villes regroupent 53 % de la population du Québec et occupent une place stratégique importante. Selon M. Collin, le principal problème de ce réseau réside dans son manque de préparation pour occuper la place significative qui lui revient dans le panorama politique du Québec, tandis qu'ailleurs au Canada, les grandes villes sont en train de réclamer leur place dans l'échiquier constitutionnel.

Pourtant, le "Club des 9 grandes villes" aura, dans l'avenir, une influence majeure sur la vie politique québécoise, car leur base électorale leur donne, toujours selon M. Collin, une "légitimité plus grande qu'un Premier ministre", ce dernier étant élu par quelques dizaines de milliers d'électeurs dans sa circonscription.

Fiscalité

Sur le plan fiscal, Jean-Pierre Collin prétend que, malgré le discours dominant qui fait de la baisse des taxes un nirvana, les contribuables n'ont pas encore atteint leur capacité maximale de payer des impôts.

Par ailleurs, on constate que le taux de participation aux élections municipales est peu élevé. Tous les intervenants ont fait état de la démobilité des citoyens à l'égard de la politique municipale. Chacun a suggéré ses solutions, celles-ci se regroupant sous le dénominateur commun d'une meilleure vie démocratique axée sur l'implication des citoyens dans les structures de pouvoir.

L'une des principales caractéristiques de la démocratie municipale est le principe de proximité entre les contribuables et le secteur public. Cette proximité favorise le respect des goûts et des besoins des citoyens par rapport à l'exercice des fonctions collectives.

Critique

Cependant, certains participants au séminaire ont critiqué la façon de pratiquer la démocratie à Saguenay, que d'aucuns perçoivent comme étant dominé par quelques groupes d'intérêts.

Des intervenants ont même reproché à l'administration actuelle les liens trop étroits entre le conseil municipal et certains "amis du pouvoir"; ils ont déploré la coupure entre les citoyens et les lieux de décision. Les solutions identifiées ont été d'améliorer l'implication des citoyens par la mise en oeuvre d'une forme de parlementarisme municipal, la création de partis politiques et l'application d'un "budget participatif".

Souhaitons que les prochaines élections municipales de 2005, qui se tiendront pour la première fois simultanément dans toutes les municipalités du Québec, auront un impact favorable sur la vie démocratique.

Toutefois, cela risque d'être fort insuffisant, si la notion de parti politique municipal n'est pas raffermissée et si les responsabilités ne sont pas davantage décentralisées vers les arrondissements.